

Le 6 avril 2018

Pharmaciens dispensateurs – région de la Capitale Nationale

Objet : Implantation de la trajectoire optimale de soins en ATIVAD : 14 mai 2018

Madame, Monsieur,

Il y a quelques semaines, une lettre a été envoyée à tous les pharmaciens propriétaires du territoire de la Capitale-Nationale les informant des principaux travaux en cours par le Comité Régional ATIVAD.

Ainsi, parmi ces travaux, **une trajectoire harmonisée du médicament devant être préparée sous hotte stérile a été élaborée**. Elle sera déployée le 14 mai prochain. Afin de procéder à son implantation, une heure de tombée pour les pharmacies préparatrices a été fixée à 14h30. Une **formation** expliquant cette nouvelle trajectoire ainsi que les principes de base en préparation stérile est maintenant **disponible en ligne sur le site internet du CIUSSS-CN** à l'adresse suivante : <http://www.ciusss-capitalemationale.gouv.qc.ca/expertise-et-partenariat/espace-pharmacie/comite-regional-des-services-pharmaceutiques/comite-0>. Il s'agit de deux capsules de 20 à 30 minutes chacune. **Tous les pharmaciens dispensateurs** sont fortement incités à prendre connaissance de cette formation, puisque leur implication auprès de l'utilisateur quittant sous ATIVAD deviendra la pierre angulaire de la réussite d'implantation de cette trajectoire. Voici donc les grandes lignes de celle-ci qui s'appliqueront à tous les établissements du territoire de la Capitale-Nationale :

- lors du **début d'un traitement ATIVAD avant 14h30**, l'établissement contactera **UNIQUEMENT la pharmacie dispensatrice par téléphone et télécopieur**. Cette dernière aura la **responsabilité** d'assurer une **liaison rapide** à une pharmacie préparatrice si elle se voit dans l'impossibilité de préparer elle-même la médication. À moins d'exception, l'établissement s'engage dorénavant à fournir les doses jusqu'à 20h le jour du congé du patient. Pour toutes les ordonnances réalisées après cette heure, une entente particulière sera prise avec la pharmacie préparatrice. Les établissements s'assureront d'une continuité des soins jusqu'au prochain jour ouvrable.
- lors des renouvellements, l'établissement contactera à nouveau seulement **la pharmacie dispensatrice**, mais cette fois, **par télécopieur uniquement**. La tenue d'un agenda par la pharmacie dispensatrice sera donc essentielle au suivi.
- lors de la réception des médicaments ayant été préparés par la pharmacie préparatrice, la pharmacie dispensatrice aura l'obligation d'en assurer l'étiquetage, la facturation et l'enseignement complet auprès du patient. Enfin, elle devra s'engager à remettre la médication préparée dans des délais assurant la continuité des soins.

Nous sommes conscients que bien que ces modifications permettent d'optimiser le programme ATIVAD, elles auront également un impact important sur votre organisation du travail. Par la présente, nous souhaitons donc vous en informer le plus tôt possible. Nous demeurons disponibles si vous avez des questions.

Les co-présidentes du sous-comité en ATIVAD relevant du CRSP.

Geneviève Tremblay, pharmacienne

Geneviève Tremblay,
Adjointe au chef
Département de pharmacie, CHU-UL

Isabelle Taillon

Isabelle Taillon,
Adjointe au chef (secteurs cliniques et enseignement)
Département de pharmacie, IUCPQ-UL